



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 1621

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la suppression des classes préparatoires technologiques aux grandes écoles du type TB (technologie biologie). Alors qu'on réaffirme l'importance des formations techniques pour l'emploi, le précédent gouvernement avait pris la décision, le 20 février dernier, de fermer les classes préparatoires technologiques TB. Ces classes implantées dans les lycées techniques recrutent les meilleurs élèves des sections technologiques STL-BGB. Elles offrent une réelle chance de promotion sociale à des élèves souvent issus de milieux défavorisés et permettent par concours spécifiques l'entrée dans les grandes écoles d'ingénieurs agronomes, de travaux agricoles et dans les écoles vétérinaires. Les services de l'ancien Premier ministre, sous la pression du ministère de l'agriculture, ont ainsi, il y a six mois, autorisé l'Institut national agronomique (INA) à supprimer le concours commun spécifique aux classes TB. Il s'agit d'une atteinte portée à l'enseignement technologique de biologie dans la mesure où ces classes TB remplissaient à la fois une mission de promotion sociale et de mise en valeur de l'enseignement technique. Il souhaiterait, en conséquence, connaître les intentions du Gouvernement sur ce point et plus particulièrement s'il est dans ses projets de rétablir ces classes préparatoires technologiques.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est particulièrement attaché à ce que les bacheliers de toutes les séries, et en particulier ceux des séries technologiques, aient accès à des voies de formation valorisantes. La diversification des profils d'ingénieurs est une des pièces maîtresses de la récente réforme des classes préparatoires aux grandes écoles. L'apport des bacheliers technologiques à cette diversification apparaît de ce point de vue tout à fait essentielle. S'agissant des classes « technologie et biologie » (TB) destinées en priorité aux bacheliers de la série « sciences et technologies de laboratoire », spécialité « biochimie, génie biologique », leur recrutement en première année sera maintenu à la rentrée 1997, suite à une décision récente du ministère de l'agriculture et de la pêche de conserver des concours spécifiques pour l'entrée dans des grandes écoles placées sous sa tutelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1621

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2450

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3087